

Action publique et régulation de l'activité professionnelle vétérinaire

14 novembre 2018

Un article sur les liens entre la profession vétérinaire et l'État, signé par deux chercheurs de l'Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales ([IRISSO](#)), a été publié dans la revue [Sociologie](#). Après en avoir rappelé les règles de gouvernance, le texte décrit les caractéristiques de cette profession indépendante réglementée. Les auteurs analysent ensuite l'organisation de l'[action publique vétérinaire](#), à travers trois domaines : inspection en abattoir, régulation du médicament et gestion des maladies contagieuses en élevage, ce dernier constituant une [mission des vétérinaires sanitaires](#) depuis le début du XXe siècle.

Selon les auteurs, la profession vétérinaire, initialement considérée comme centrale dans la gestion sanitaire du cheptel, a vu son rôle progressivement reconsidéré par l'État. Ceci s'est traduit par une reconnaissance accrue des compétences des éleveurs en la matière, et une réduction concomitante des financements publics. Simultanément, la profession vétérinaire rurale connaît une diversification de ses actes : au rôle de clinicien s'ajoute un rôle de conseil agricole, mettant l'accent sur la prévention. Cette redéfinition des rôles a été patente lors de certaines crises, la fièvre catarrhale ovine (FCO) notamment, avec un litige important opposant éleveurs et vétérinaires lors de la mise en place de la vaccination.

En ce qui concerne la régulation du médicament, la loi n°75-408 sur la pharmacie vétérinaire, qui a donné aux vétérinaires le droit de délivrer des médicaments pour les animaux qu'ils soignent, a constitué une [étape clef](#) pour la profession, en confirmant son rôle dans les élevages et en lui octroyant le revenu lié à la revente. Toutefois, cette disposition a parfois été remise en question, notamment dans le cadre de la lutte contre l'[antibiorésistance](#).

Quant à l'inspection en abattoir, elle est assurée par des fonctionnaires ou contractuels en poste fixe, mais aussi par des vétérinaires sanitaires, qui assurent des vacations leur procurant un complément de revenu et diversifiant leur activité. Sur ces trois domaines, les auteurs mettent ainsi en évidence l'influence qu'ont pu avoir les politiques publiques sur l'évolution et le contenu de la profession vétérinaire.

Madeleine Lesage, Centre d'études et de prospective

Source : [Sociologie](#)